



Dossier

*Economie & fiscalité*

**Réforme de la TGC**  
présentée par le gouvernement  
le 4 novembre 2021

*Position du bureau de la FINC du 02/12/2021*

---

Fédération des industries  
de Nouvelle-Calédonie





## **1. PRESENTATION DE LA REFORME PORTANT SIMPLIFICATION DE LA TGC**

Présentée le 4 novembre 2021 par le gouvernement, la réforme de la TGC a pour objet de rationaliser les taux de TGC et améliorer son rendement pour atteindre les 51 Mds d'anciennes taxes désarmées en 2019.

La réforme initialement prévue en deux temps (janvier et juillet 2022) est maintenant fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- Augmentation du taux de TGC applicable sur les services de 6 à 11%
- Rationalisation des taux de TGC pour les ramener à 3
- Suppression de certaines exonérations
- Abaissement du seuil de franchise (vente et services)
- **Passage de la production locale aux taux de droit commun (banalisation)**

### Taux envisagés :

- Taux réduit : entre 3 et 5%
- Taux intermédiaire : 11%
- Taux normal : entre 15 et 17%

### Mesures d'accompagnement envisagées :

- Pour la production locale : **« Quelles alternatives au taux réduit pour soutenir la compétitivité relative des produits locaux dans la perspective de la banalisation ? »**

### Calendrier de la réforme :

- Novembre 2021 : Adoption de l'arrêté modifiant le taux des services de 6 à 11%
- Novembre /décembre 2021 : 1<sup>er</sup> round de discussions avec les acteurs économiques pour trouver les mesures de compensations
- Fin Décembre 2021 : synthèse et arbitrages du gouvernement
- Janvier-Mars 2022 : 2<sup>ème</sup> round de discussions pour les secteurs dans lesquels les discussions n'ont pas abouti
- Avril-Mai 2022 : processus législatif
- Juillet 2022 : entrée en vigueur de la réforme

### Situation de la réforme :



- La FINC a rencontré pour la deuxième fois Lionel BEAUVALLET et Mickaël JAMET en charge de la conduite de la réforme pour le compte du cabinet de Gilbert TUYENON
- A cette occasion, la FINC a testé sa proposition à savoir de compenser la perte de compétitivité de l'industrie par la régulation de l'importation.
- Cette proposition a été relativement bien accueillie « elle n'est pas indécente », les représentants du gouvernement reconnaissant, que cette proposition était de nature à contrebalancer le nouvel avantage conféré à l'importation par cette réforme.
- Les représentants du gouvernement ont également informé la FINC que le gouvernement avait accepté le principe de porter concomitamment la réforme de la TGC et les mesures de compensations de l'industrie.

## **2. IMPACTS DE LA REFORME SUR L'INDUSTRIE**

### **2.1. Le passage du taux des services de 6 à 11% impactera l'industrie**

Les industriels dont la prestation comprend l'installation seront impactés.

A titre d'exemple, les menuiseries aluminium fabriquent des fenêtres et les installent. Selon le rescrit des services fiscaux, ils doivent facturer l'ensemble de leur prestation (fabrication et installation) au taux des services.

Leurs prestations sont ainsi passées de 3 à 6% et passeront au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 11%.

#### **Conséquences :**

- Les prix publics augmenteront de 8% en deux ans ;
- L'industrie perdra tout avantage compétitif par rapport à l'importation ;
- L'activité des entreprises ainsi que leurs emplois seront menacés.

### **2.2. La banalisation des produits locaux**

Tous les produits industriels seront concernés.

#### **Conséquences :**

- Les prix des produits locaux, hors alimentaire, augmenteront de 12% (taux à 15%) à 14% (taux à 17%) ;
- Ils n'auront plus aucun avantage compétitif par rapport à l'importation ;
- Ces deux facteurs entraîneront indiscutablement un recul de l'industrie calédonienne et des pertes d'emploi.

## **3. AVIS DE LA FINC**



## Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie Dossier : *Economie & fiscalité*

La FINC comprend que le budget de la Nouvelle-Calédonie soit en difficulté. Il l'est :

- D'abord, parce que l'économie est en berne depuis 2012, du fait du déficit colossal de sa balance du commerce extérieur qui fait perdre, chaque année, un quart de la richesse créée ;
- Ensuite, parce que l'introduction de la TGC, comme la FINC l'a toujours annoncée, n'a pas été profitable à l'économie calédonienne, ni au pouvoir d'achat des Calédoniens : les taxes retirées sur l'importation et reportées sur la production de biens et de services n'ont pas fait baisser les prix des produits importés, mais ont fait augmenter les produits locaux, ce qui s'est traduit sur la consommation, qualifiée par l'IEOM en 2019 de « *particulièrement molle* » et donc sur les recettes fiscales ;
- Enfin, parce que la crise sanitaire a précipité l'économie calédonienne dans une récession économique.

**La FINC considère, dès lors que le produit de la fiscalité est largement affecté à la protection sociale, la logique économique voudrait que ce soit prioritairement l'importation qui contribue à l'effort fiscal, pour compenser le manque à gagner des caisses sociales sur les produits fabriqués à l'extérieur du territoire.**

Si les pouvoirs publics sont disposés à accepter une certaine inflation, autant qu'elle le soit sur l'importation et pas sur la production de biens et de services locaux qui sont les plus générateurs de valeur-ajoutée.

#### **4. POSITION DE LA FINC**

**Toutefois, en considérant la volonté réaffirmée du XVII<sup>e</sup> gouvernement d'adopter des mesures de compensations pour l'industrie, la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie est prête à s'inscrire dans la réforme portée par le gouvernement.**

Elle rappelle, que déjà, lors de l'introduction de la TGC, **le gouvernement s'était engagé à renforcer les mesures de protections de marché pour soutenir la compétitivité de l'industrie**, mais que malgré la loi du pays portant régulation des marchés de 2019, l'industrie n'a rien obtenu, au contraire, elle a perdu du terrain (protections) face à l'importation.

**Elle considère donc, que la deuxième phase de la réforme de la TGC, prévue en juillet 2022, ne devra pas être mise en place, tant que les mesures de compensation ne seront pas adoptées par le gouvernement et le congrès.**

Elle demande que la date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 puisse être décalée pour laisser le temps aux discussions et aux travaux législatifs, et qu'en attendant, tous les taux de TGC soient majorés de 1,5 points pour assurer le rendement fiscal souhaité.

#### **5. PROPOSITIONS DE LA FINC**

En portant trois objectifs :

- Relancer la croissance calédonienne, donc l'emploi et les recettes sociales et fiscales ;



- Favoriser la production locale sur l'importation pour réduire le déficit du commerce extérieur et les gaz à effets de serre émis par le transport ;
- Mieux financer les collectivités et les caisses sociales.

La FINC formule 3 propositions :

- Réguler l'importation ;
- Faire mieux contribuer l'importation aux régimes sociaux ;
- Réduire les charges sociales qui pèsent sur la compétitivité de l'industrie

L'introduction de ces outils permettrait d'opérer un changement de paradigme parmi les acteurs économiques qui chercheraient en priorité à faire fabriquer localement un nouveau produit plutôt que de l'importer.

### 5.1. Réguler l'importation

#### *Rappel du contexte...*

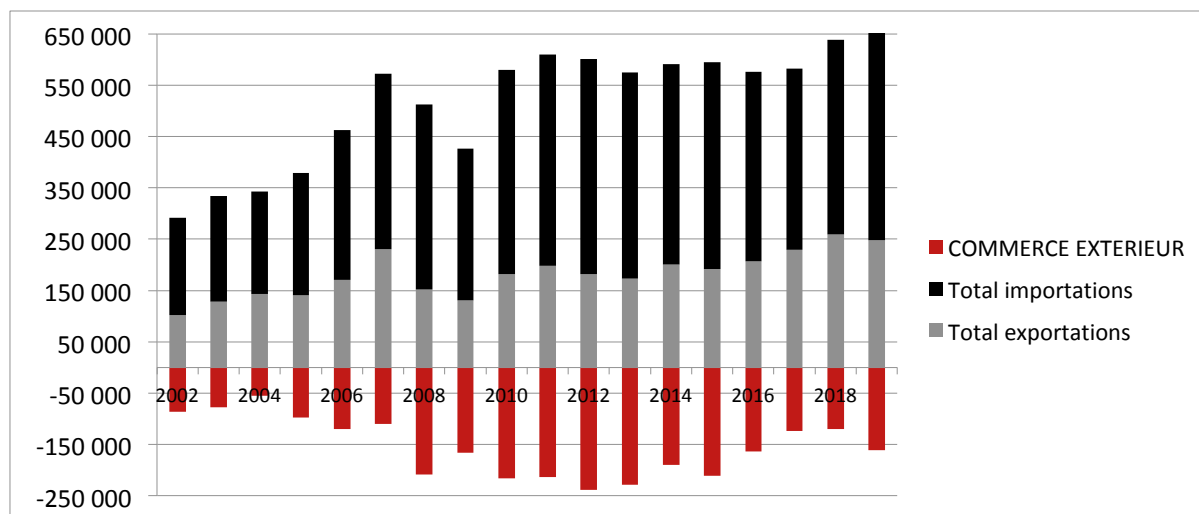
Tous les acteurs politiques, économiques et sociaux sont conscients que le système économique calédonien est à bout de souffle. Tous appellent de leurs vœux un modèle plus endogène, plus durable et moins polluant, plus juste et plus respectueux des intérêts et des aspirations des Calédoniens.

Au-delà des intentions, il faut engager le changement, définir des objectifs clairs et précis et définir une feuille de route pour les atteindre. Il est ensuite nécessaire de porter collectivement les réformes structurelles pour refonder le modèle. C'est un travail ambitieux et long, mais indispensable qui doit irriguer toutes les lois et toutes les réformes. En ce sens, il faut systématiquement se questionner sur la portée des textes, s'assurer qu'ils servent les objectifs fixés et évaluer leurs contributions au changement. Le risque est, comme trop souvent cela a été le cas, de prendre des réformes conjoncturelles face à l'urgence et renvoyer à plus tard le véritable changement.

**Pour la FINC (et pour le gouvernement qui a admis dans sa déclaration de politique générale), la priorité est de réduire le déficit du commerce extérieur. En ce sens, chaque réforme doit être appréciée au regard de cet objectif : Est-ce qu'elle contribuera à réduire le déficit de la balance commerciale ou au contraire à continuer à l'aggraver ? Cette mesure devant systématiquement figurer dans la fiche d'impact des lois et dans une note annexe pour les délibérations ou les arrêtés.**

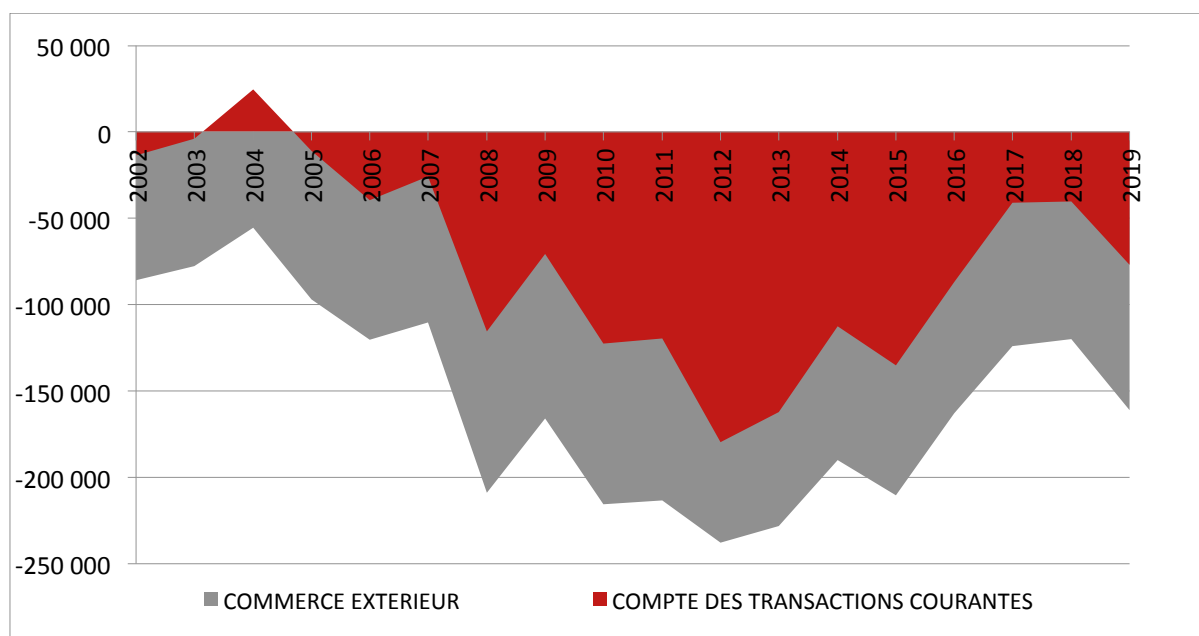
**Dès lors, les réformes devraient s'inscrire dans cette ambition.**

La Nouvelle-Calédonie arrive au terme de son processus de décolonisation. Le temps est largement venu de décoloniser son système économique fondé sur l'économie de comptoir. L'économie, les finances publiques, les régimes sociaux s'assèchent devant l'hémorragie de capitaux liée à la consommation de produits et de services importés. Un quart de la richesse créée chaque année quitte le territoire. Sur les 10 dernières années, ce sont en moyenne 186 Mds par an qui se sont ainsi envolés.



Au final et malgré les transferts financiers de l'Etat, la Nouvelle-Calédonie s'est appauvrie sur la dernière décennie de 1.076 Mds, qui ont été transformés en dettes vis-à-vis de l'extérieur, comme en témoigne le passif de la balance des paiements qui fait état d'un **besoin de financement** cumulé de 1.336 Mds au terme de 15 années déficitaires.

Il n'y aura donc ni rebond économique, ni nouveau modèle plus vertueux, si cette hémorragie de capitaux n'est pas endiguée.



La FINC rappelle par ailleurs, que produire localement permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, générées par le transport maritime ou aérien. En effet, importer des matières premières est plus économes que d'importer des produits finis emballés et conditionnés. Une rapide étude réalisée au sein des adhérents de la FINC démontre qu'en transformant localement des matières premières importées, on peut diviser l'emprunte carbone jusqu'à 30 fois.



Exemple : avec un conteneur de 20 pieds de matière première (PET), la production locale peut fabriquer 444.000 bouteilles d'eau d'1,5 litre. Pour importer la même quantité d'eau de source ou minérale, il faut transporter d'Europe 34 conteneurs.

### *Proposition...*

**Le premier et véritable moyen de soutenir la compétitivité de l'industrie est de lui rendre son marché, aujourd'hui, capté par l'importation.**

La FINC rappelle donc sa proposition à savoir réguler l'importation : c'est-à-dire, aller au-delà des mesures de régulation de marché actuelles et mener une véritable politique de réduction de l'importation, portée par les pouvoirs publics, à travers des mesures de restrictions, notamment quantitatives, en vue de soutenir la production intérieure et réduire de déficit du commerce extérieur. La FINC travaille sur un projet de loi du pays allant dans ce sens.

Selon les années, la perte liée à l'importation représente 25 à 30% du PIB, dont la majeure partie de la valeur ajoutée a été réalisée à l'extérieur du territoire.

En relocalisant une partie de cette importation, la Nouvelle-Calédonie bénéficierait de plus d'activité économique, de plus d'emplois et donc de recettes sociales et fiscales.

A titre d'illustration, et selon les résultats économiques détaillés 2017 de l'ISEE<sup>1</sup>, si la production locale se substituait à l'importation réalisée par le commerce de gros :

- le PIB augmenterait de 41,2 Mds, soit l'équivalent de 4% de croissance ;
- 6.155 emplois pourraient être créés, soit une progression de 9,5% des effectifs du secteur privé ;
- Cela générerait 23,2 Mds de revenus et 10,5 Mds de cotisations sociales supplémentaires.

En effet, à travers cet exemple, produire localement rapporte 3,25 fois plus (+225%) d'emplois, 2,22 fois plus (+122%) de création de richesse et 2,76 fois (+176%) de revenus et de cotisations sociales.

SECTEURS	C.A	Effectifs	VA	Frais de Perso.
Industrie manufacturière	126 888	5 647	47 551	33 408
Commerce de gros à l'exception de l'automobile	200 003	2 746	33 766	19 052
<b>Potentiel de production</b>	<b>200 003</b>	<b>8 901</b>	<b>74 951</b>	<b>52 658</b>
<b>Potentiel net pour la NC</b>		<b>6 155</b>	<b>41 185</b>	<b>33 606</b>
<b>Augmentation</b>		<b>224%</b>	<b>122%</b>	<b>176%</b>

<sup>1</sup> Derniers chiffres détaillés disponibles



Part cotisations sociales (31% masse sal.)				10 418
Part revenus supplémentaires				23 188

Valeurs exprimées en millions de francs CFP

## 5.2. Faire contribuer l'importation aux régimes sociaux

### **Rappel des faits...**

La richesse créée par l'entreprise correspond à la valeur supplémentaire (valeur ajoutée) qu'elle apporte à une matière première ou à une marchandise.

Elle se calcule en retirant du chiffre d'affaires, les consommations intermédiaires<sup>1</sup> achetées à des tiers.

Selon les chiffres de l'ISEE, l'industrie manufacturière réalise 47,5 Mds de valeur ajoutée. Cette valeur est répartie entre :

- Les taxes (3,7%)
- La rémunération du personnel (48,5%)
- Les charges sociales (21,8%)
- L'investissement (8,4%)
- Les charges financières (1,7%)
- *Résultat exceptionnel* (-1,3)
- L'impôt sur les sociétés (5,8%)
- Les bénéfices (11,4%)

Quand, la majeure partie de valeur ajoutée, liée à la fabrication de produits, n'est pas réalisée sur le territoire<sup>2</sup>, c'est autant de pouvoir d'achat, de recettes sociales et fiscales et d'investissements qui ne bénéficient pas au territoire.

Plus encore, la consommation de produits importés génère une valeur ajoutée négative pour l'économie du territoire, dans la mesure où le coût des marchandises importées est supérieur à la valeur ajoutée et aux consommations intermédiaires locales.

En effet, toujours selon les comptes économiques de l'ISEE de 2017, le commerce de gros a réalisé 33,8 Mds de valeur ajoutée (200 Mds de C.A – 166,2 Mds de consommation intermédiaire, dont 126,5 Mds d'importations et 39,7 Mds de produits et services locaux).

Ainsi, le commerce de gros aura généré 33,8 Mds de création de richesse et 39,7 Mds de consommation intermédiaire locale, soit 73,5 Mds, auxquels il convient de retirer les 126,5 Mds d'importations qui quittent le territoire. La création de richesse nette est donc négative pour la Nouvelle-Calédonie de 53 Mds.

En effet, le Produit intérieur brut (PIB) se calcule en ajoutant les dépenses de consommation, les investissements (formation brute de capital) et les exportations et, en y soustrayant les importations.

<sup>1</sup> Achats de matières premières et marchandises, autres achats, charges externes et autres charges externes.

<sup>2</sup> Seule la marge réalisée pour distribuer les produits génère de la valeur ajoutée.





En conclusion, les produits importés ne contribuent que faiblement au financement des régimes sociaux et pèsent négativement sur la croissance.

**Proposition...**

La FINC considère que les produits importés doivent plus contribuer fiscalement pour réduire le manque à gagner du territoire et compenser la perte de richesse qu'elle occasionne.

Elle propose la création d'une Contribution sociale sur l'importation (CSI), non déductible, prélevée lors de l'entrée des marchandises et sur les services importés.

Selon les taux retenus, cette CSI pourrait rapporter plusieurs dizaines de milliards nécessaires au financement des régimes sociaux.

*Rendements estimatifs d'une taxe à l'importation*

Année 2019	Montants	1,00%	2,50%	5,00%	7,50%	10%
Importations de biens	302 Mds	3,0 Mds	7,5 Mds	15,1 Mds	22,6 Mds	30,2 Mds
Importations de services	107 Mds	1,1 Mds	2,7 Mds	5,4 Mds	8,0 Mds	10,7 Mds
<b>Total</b>	<b>409 Mds</b>	<b>4,1 Mds</b>	<b>10,2 Mds</b>	<b>20,4 Mds</b>	<b>30,7 Mds</b>	<b>40,9 Mds</b>

L'assiette et les taux devront être modulés en fonction des objectifs, des cibles et des impacts, notamment inflationnistes.

Toutefois, sur les produits de première nécessité ou de grande consommation pour lesquels les valeurs d'achat sont faibles et les coefficients de marge importants, il ne devrait pas ou peu avoir d'inflation, les augmentations prévisibles étant largement dans la fourchette d'élasticité des prix entre les marques et les enseignes, qui peuvent être de plusieurs pourcents, voire de plusieurs dizaines de pourcents.

**Exemples :**

En partant des simulations de taxes ci-dessus, 1 kg d'orange vendu actuellement 258 F TTC serait vendu avec 5% de TSI à 260 F (+1%) ou avec 10% de taxes à 263 F (+2%) ce qui est largement en dessous de l'élasticité des prix constatée.

Coût CAF orange	50 F	50 F	50 F	50 F	50 F	50 F
Taxe à l'importation	0%	1,00%	2,50%	5,00%	7,50%	10%
Coût de revient	50 F	51 F	51 F	53 F	54 F	55 F
Marge en valeur 2 op.	200 F	200 F	200 F	200 F	200 F	200 F
Prix de vente	250 F	251 F	251 F	253 F	254 F	255 F
<b>PV TTC (TGC 3%)</b>	<b>258 F</b>	<b>258 F</b>	<b>259 F</b>	<b>260 F</b>	<b>261 F</b>	<b>263 F</b>
<i>Augmentation</i>		0,20%	0,50%	1,00%	1,50%	2,00%

Sur les produits d'entretien, l'incidence serait également minime et la variation de prix de 793 F à 811 F au maximum (+2,31%) demeure largement dans l'élasticité prix.



Coût CAF Détergent	150 F	150 F	150 F	150 F	150 F	150 F
Taxe à l'importation	0%	1,00%	2,50%	5,00%	7,50%	10%
Coût de revient	150 F	152 F	154 F	158 F	161 F	165 F
Marge en valeur 2 op.	500 F	500 F	500 F	500 F	500 F	500 F
Prix de vente	650 F	652 F	654 F	658 F	661 F	665 F
<b>PV TTC (TGC 22%)</b>	<b>793 F</b>	<b>795 F</b>	<b>798 F</b>	<b>802 F</b>	<b>807 F</b>	<b>811 F</b>
<i>Augmentation</i>		0,23%	0,58%	1,15%	1,73%	2,31%

Sur les vêtements, la logique est la même, l'élasticité de prix, voire l'arrondi, couvre largement l'augmentation pour une chemise qui passerait de 6.660 F au maximum à 6.882 F (+3,33%).

Coût CAF chemise	2 000 F	2 000 F	2 000 F	2 000 F	2 000 F	2 000 F
Taxe à l'importation	0%	1,00%	2,50%	5,00%	7,50%	10%
Coût de revient	2 000 F	2 020 F	2 050 F	2 100 F	2 150 F	2 200 F
Marge en valeur 1 op.	4 000 F	4 000 F	4 000 F	4 000 F	4 000 F	4 000 F
Prix de vente	6 000 F	6 020 F	6 050 F	6 100 F	6 150 F	6 200 F
<b>PV TTC (TGC 11%)</b>	<b>6 660 F</b>	<b>6 682 F</b>	<b>6 716 F</b>	<b>6 771 F</b>	<b>6 827 F</b>	<b>6 882 F</b>
<i>Augmentation</i>		0,33%	0,83%	1,67%	2,50%	3,33%

En revanche sur des produits coûteux où les marges en taux sont moins importantes, l'impact inflationniste est réel, jusqu'à 7,69%, soit plus 183.000 F pour un véhicule aujourd'hui vendu 2,380 MF. Toutefois, la CSI pourrait s'appliquer dès lors qu'il est envisagé de réduire le taux de TGC de 22 à 15 ou 17%. Elle pourrait également s'appliquer sur les grosses cylindrées où les marges sont plus importantes et le prix de vente moins déterminant pour la majorité des clients.

Coût CAF véhicule	1 500 000 F	1 500 000 F	1 500 000 F	1 500 000 F	1 500 000 F	1 500 000 F
Taxe à l'importation	0%	1,00%	2,50%	5,00%	7,50%	10%
Coût de revient	1 500 000 F	1 515 000 F	1 537 500 F	1 575 000 F	1 612 500 F	1 650 000 F
Marge en valeur 1 op.	450 000 F	450 000 F	450 000 F	450 000 F	450 000 F	450 000 F
Prix de vente	1 950 000 F	1 965 000 F	1 987 500 F	2 025 000 F	2 062 500 F	2 100 000 F
<b>PV TTC (TGC 22%)</b>	<b>2 379 000 F</b>	<b>2 397 300 F</b>	<b>2 424 750 F</b>	<b>2 470 500 F</b>	<b>2 516 250 F</b>	<b>2 562 000 F</b>
<i>Augmentation</i>		0,77%	1,92%	3,85%	5,77%	7,69%

### Remarques :

- Si, l'incidence à la hausse est de manière générale contenue, c'est parce que les importateurs devront conserver leur marge en valeur, comme cela avait été le cas lors du passage à la TGC, ce qui avait participé à minimiser les baisses de prix.
- La Polynésie-Française a instauré une taxe anti-délocalisation de 15% sur les services importés.



- La Polynésie-Française a conservé, indépendamment de l'introduction de la TVA, des taxes à l'importation et notamment des droits de douane de 2 à 6% sur les produits en provenance de l'Union européenne, une TEAP de 2% qui s'applique sur tous les produits, une taxe de péage de 1,2%.

### 5.3. Réduire les charges sociales qui pèsent sur la compétitivité de l'industrie

#### Contexte...

En Nouvelle-Calédonie, les charges sociales représentent en taux entre 50,90% et 56,66 % du salaire pour les plus bas et jusqu'à 83,6% pour les plus hauts, avec un taux variable d'accident du travail qui évolue de 0,72% à 6,48% après réforme.

La part patronale représente 75% des cotisations sur les bas salaires et 73% sur les plus élevés.

En Métropole, les taux entre les bas et les hauts salaires évoluent de 61,42% à 92,91% avec également une variable sur le taux d'accident du travail. En revanche, la part patronale est moins élevée, entre 66 et 67%.

Ainsi, la part patronale payée sur un salaire est presque équivalente entre le territoire (38%) et la Métropole (40%).

En résumé, un employeur sur le territoire paye mensuellement, en moyenne, entre 40% et 50% de charges sociales patronales sur les salaires, en tenant compte des plafonds de cotisations.

Avec la France, la Nouvelle-Calédonie possède les taux de cotisations sociales les plus élevés du monde.

**Pour l'industrie, qui utilise beaucoup de main-d'œuvre, le coût des charges sociales (rapportée à la valeur ajoutée) pèsent donc significativement sur ses charges et donc sur ses prix.**

Selon l'ISEE, dans l'industrie, les charges de personnel représentent 26% du chiffre d'affaires, 59% des charges et consomment 70% de la richesse créée (VA).

Par comparaison, dans le BTP également gros consommateur de main-d'œuvre, les frais de personnel représentent 15% du chiffre d'affaires et 65% de la valeur ajoutée.

Régimes	Empl.	Salarié	Total
Maladie Tranche 1	11,67%	3,85%	15,52%
Maladie Tranche 2	3,75%	1,25%	5,00%
Retraite	9,80%	4,20%	14,00%
FSH	2,00%		2,00%
Prest. familiales	5,73%		5,73%
Chômage	1,52%	0,34%	1,86%
Accident du travail	0,72%		0,72%
Formation pro.	0,25%		0,25%
FIAF	0,20%		0,20%
Dialogue social	0,75%		0,75%
CCS		1,30%	1,30%
FPC	0,70%		0,70%
CRE Tranche A	4,72%	3,15%	7,87%
CRE Tranche B	12,95%	8,64%	21,59%
CET	0,21%	0,14%	0,35%
<b>Total (Bas)</b>	<b>38,06%</b>	<b>12,84%</b>	<b>50,90%</b>
<b>Total (Haut)</b>	<b>60,73%</b>	<b>22,87%</b>	<b>83,60%</b>

Dans le commerce de gros (importation), les frais de personnel ne représentent que 4,3% du chiffre d'affaires et 56% de la valeur ajoutée.

Il serait donc économiquement logique que l'industrie de transformation bénéficie d'un abattement de cotisations sociales patronales pour être plus compétitives face à l'importation.

**Proposition...**

**La FINC considère que les produits fabriqués localement devraient bénéficier d'un taux préférentiel de cotisations par rapport à l'importation.**

En effet, l'industrie calédonienne cumule les handicaps : elle évolue sur un marché, réduit et insulaire qui l'empêche de réaliser les économies d'échelle des grands pays producteurs.

Les Calédoniens sont peu qualifiés et aucune formation n'est dédiée à l'industrie manufacturière.

Les normes économiques et sociales sont élevées et les charges sociales les plus chères au monde.

Tout ce qu'achète l'industrie localement et qui pèse sur ses coûts est plus cher qu'ailleurs.

Enfin, le marché calédonien est dominé par l'importation, ce qui réduit les parts de marché de la production locale : En effet, même quand certains produits sont protégés complètement ou partiellement par des mesures de régulation de marché, les grossistes importent systématiquement des produits de substitution.

Réduire les charges sociales sur l'industrie, lui permettrait donc de gagner en compétitivité.

En prenant comme base l'abattement dont bénéficie l'agriculture (75% des charges sociales), l'industrie pourrait gagner 6 points de compétitivité.

SIG Industries manufacturières (ISEE)			
C.A	127 315	Part	119 548
<b>Evolution</b>			<b>-6,1%</b>
Achats	63 658	50%	63 658
Marge	63 658	50%	55 890
Charges Externes	16 107	13%	16 106
VA	47 551	37%	39 784
Taxes	1 739	1%	1 739
Salaires	23 052	18%	23 052
Charges Sociales	10 356	8%	2 589
EBE	12 404	10%	12 404
Amortissements	3 973	3%	3 973
RE	8 431	7%	8 431
Frais Financiers	825	1%	825
Résultat C	7 606	6%	7 606
Ch. Exceptionnelles	585	0%	585
Résultat	7 021	6%	7 021
IS	1 591	1%	1 591
Résultat N	5 430	4%	5 430

**6. CONCLUSION**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à travers la Déclaration de politique générale prononcée par son président le 25 novembre 2021, a posé une feuille de route pour les 3 prochaines années.

En matière économique, le gouvernement a fixé comme objectifs, la réduction des inégalités, la relance de l'économie, sa diversification pour esquisser, dans la transition, les voies d'un nouveau modèle calédonien.



## Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie *Dossier : Economie & fiscalité*

Ce modèle repose sur 14 objectifs :

1. La relance du secteur métallurgique et miner
2. La transition énergétique en faveur de la production d'énergies renouvelables
- 3. La diversification pour réduire la dépendance aux importations**
4. La transition écologique
5. Le reverdissement et la sylviculture
6. Une politique de grands travaux
7. Une politique de la construction et de l'habitat plus locale (RCNC et référentiel habitat océanien)
8. L'économie maritime
9. Le tourisme
10. Le transport
11. L'économie numérique en faveur de la Tech calédonienne
12. Une politique intégrée et partagée de l'eau
13. L'expertise technique et scientifique locale
14. Le rééquilibrage à travers la diversification

**En résumé, en matière économique et sociale, le gouvernement mise sur ce qui peut être et doit être produit localement.**

S'agissant plus particulièrement de la production locale, le gouvernement reconnaît, qu'il convient « *d'en être fiers* » ; qu'elle doit « *améliorer sa compétitivité, sa qualité et se diversifier pour réduire la trop grande dépendance de l'extérieur et le déficit de la balance commerciale* », qu'elle doit également participer à « *une répartition équitable entre le capital, les salaires et le consommateur* ».

Qu'à ce titre, le gouvernement se fixe comme objectifs :

- D'accroître l'autosuffisance alimentaire pour réduire les importations au détriment des produits locaux ;
- De promouvoir l'économie sociale et solidaire ;
- De développer l'économie solidaire à travers un programme de substitution de l'importation par la production de fruits et de légumes, de viandes et de poissons locaux ;
- De favoriser l'installation de transformateurs agroalimentaires afin de substituer progressivement les produits importés par des produits transformés localement, à base de produits locaux.

**En clair, le gouvernement souhaite développer la production locale pour réduire l'importation.**

La FINC s'inscrit totalement dans ce programme économique et dans ses objectifs.

Elle souhaite ainsi, que dans toutes les réformes ce fil rouge soit respecté, y compris en matière fiscale, premier outil de politique publique.

Pour la FINC, il n'est pas possible d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement et continuer de taxer plus la production locale que



Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie  
*Dossier : Economie & fiscalité*

l'importation ou de laisser le marché calédonien aux mains des géants industriels mondiaux.

Elle regrette toutefois que le gouvernement ait cédé aux éternels procès d'intention que les détracteurs de l'industrie formulent :

La qualité des produits fabriqués localement ne peut être remise en cause : elle est au moins équivalente, et peut dans de nombreux secteurs, être supérieure.

L'industrie manufacturière est l'un des secteurs où la valeur ajoutée est la mieux répartie en faveur du travail. La part de la richesse créée qui lui est allouée est d'ailleurs supérieure à la moyenne nationale : selon l'INSEE, en 2018, la Métropole distribuait 58,9% de la valeur ajoutée au travail quand l'industrie calédonienne en consacre 70% !

Enfin, comme exposé ci-avant, l'industrie ne peut pas être compétitive si son environnement ne lui permet pas.

Elle ne demande pas mieux que d'être plus performante, c'est d'ailleurs l'objet du plan de relance et de soutien à l'industrie qu'elle propose aux décideurs.



Figure 4 - Partage de la valeur ajoutée à prix courants en 2018

	1990	2000	2008	2018
	(en %)			
Rémunération des salariés	56,6	56,7	56,3	58,9
Salaires et traitements bruts	41,1	41,6	41,6	43,2
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,5	15,1	14,7	15,7
Excédent brut d'exploitation	31,6	31,9	33,2	32,4
Impôts sur la production	3,7	4,5	4,6	5,2
Subventions d'exploitation	-1	-1	-1,4	-2,3
Revenu mixte brut des entrepreneurs individuels	9,1	7,9	7,3	5,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>943,9</b>	<b>943,9</b>	<b>1 792,8</b>	<b>2 090,9</b>
+ impôts sur les produits <sup>1</sup>	124,1	169,3	212,5	283,9
- subventions sur les produits	-14,4	-17,0	-13,0	-21,8
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>1 053,5</b>	<b>1 096,1</b>	<b>1 992,4</b>	<b>2 353,1</b>

1. TVA, impôts sur les importations et autres impôts sur les produits (TIPP, taxes sur les tabacs, sur les alcools, etc.).

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.